

Initiatives parlementaires

Ce qui est important, c'est que cette réglementation soit là. Le gouvernement ne recule pas devant les dépenses nécessaires. Cette démarche nous garantira exactement l'avenir que mon collègue souhaite.

Bien sûr, le processus d'examen environnemental que le gouvernement actuel a mis en place en faisant adopter la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, en juin 1988, est extrêmement important. Par la même occasion, le gouvernement a décidé que le Cabinet n'adopterait aucune nouvelle politique et ne prendrait aucune nouvelle initiative avant qu'il n'y ait eu une évaluation de l'impact sur l'environnement. Il veillerait ainsi à ce que les programmes de développement du Canada soient conformes à de bonnes pratiques environnementales.

D'autres se contenteraient de belles paroles, mais le gouvernement passe à l'action. Je connais bien des gens qui débitent des platitudes quand ils parlent d'environnement, et je ne fais pas allusion, ici, à la députée de Western Arctic. Si nous voulons léguer à la prochaine génération de Canadiens un pays propre et sain, nous devons adopter des normes et des lignes directrices que nous devons, en tant que gouvernement, respecter.

Le bilan de notre gouvernement est fort éloquent. Nous devons envisager la croissance et le développement économique dans une perspective environnementale.

Ma collègue a mentionné la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio, l'an dernier. Même si c'est le volet environnemental de la conférence qui a surtout retenu l'attention des médias, le fait que les Nations Unies aient associé les deux concepts, l'environnement et le développement, est digne de mention.

Il convient également de rappeler ce que mon collègue d'Oxford a déjà mentionné, soit que le Canada a joué un rôle de premier plan à cette conférence internationale, la plus grande assemblée de chefs d'État de toute l'histoire, non seulement parce qu'un citoyen canadien agissait à titre de commissaire de la conférence, mais aussi parce que les participants considéraient la délégation canadienne comme leur chef de file et le Plan vert comme un modèle à suivre par tous les pays du monde.

Le succès remporté à cette conférence nous encourage, mais les Canadiens ne doivent pas se reposer sur leurs lauriers. Ils doivent demeurer vigilants. Je crois que je peux dire que mes collègues du parti ministériel, tout comme mes collègues d'en face, j'en suis certain, sont heureux de voir que les États-Unis semblent vouloir accorder une plus grande priorité à l'environnement.

Je sais qu'on parle beaucoup de l'Accord nord-américain de libre-échange et que certaines personnes se demandent si les dispositions prévues dans cet accord sont adéquates sur le plan de la protection de l'environnement et du maintien des normes environnementales. Je suis ravi de voir que le président Clinton a dit qu'il aimerait qu'un genre d'accord parallèle soit négocié pour régler cette question. La position que le gouvernement du Canada adoptera à cet égard sera claire. Évidemment, comme M. Clinton l'a lui-même signalé, notre bilan dans ce domaine est déjà parmi les plus respectés dans le monde entier.

Il est extrêmement important que tous les députés et tous les Canadiens ne perdent pas de vue le fait que nous ne pouvons pas assouplir notre position sur cette question. Notre avenir dépend de ce que nous faisons avec notre environnement. Par conséquent, nous ne pouvons pas reculer de quelque manière que ce soit.

En terminant, monsieur le Président, car je ne veux pas abuser du temps à ma disposition, je dois encore une fois féliciter mon collègue d'avoir porté ce sujet à notre attention, mais je crois vraiment que c'est le Parlement qui doit assumer toute responsabilité à cet égard. C'est pourquoi je ne pense pas qu'une charte des droits environnementaux serait utile aux Canadiens.

Toutefois, nous devons regarder vers l'avenir. L'environnement est quelque chose que nous allons laisser à nos enfants en héritage. Nous devons nous assurer que c'est un héritage que nous sommes fiers de leur laisser.

• (1510)

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je me réjouis de participer aujourd'hui à ce débat lancé par la députée de Western Arctic. Dans sa motion, elle propose ceci:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait élaborer une Charte des droits environnementaux.

Je suis très heureux que nous soyons à nouveau saisis de cette motion. Monsieur le Président, vous vous souviendrez sans doute que, moi aussi, j'avais présenté une motion très semblable à celle-ci en juin 1991. Pour vous rafraîchir la mémoire et rafraîchir celle des députés, je vais vous la rappeler. La motion que j'ai présentée à l'époque disait ceci:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait présenter une déclaration des droits environnementaux pour donner aux Canadiens la possibilité de lutter contre les pollueurs et pour garantir à tous les Canadiens le droit de vivre dans un environnement salubre.